

**PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique  
portant sur le projet d'aménagement du secteur du 3, 30 à 34 avenue de Paris  
et 1 rue de Montreuil à Vincennes  
et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Vincennes**

Par arrêté préfectoral n°2022/03173 du 5 septembre 2022 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement du secteur du 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Vincennes.

Cette enquête se déroulera **du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Brigitte BOURDONCLE, attachée principale d'administration de la ville de Paris à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites et orales pendant les permanences suivantes :

Mairie de Vincennes, en salle des Académiciens située dans le bâtiment Cœur de ville (98 rue de Fontenay 94 300 VINCENNES) aux dates et horaires suivants :

- lundi 3 octobre 2022 de 14 h à 16 h
- samedi 8 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 13 octobre 2022 de 14 h à 16 h
- vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête (constitué notamment de l'évaluation environnementale du projet et des deux avis de l'autorité environnementale émis sur le dossier de mise en compatibilité du PLU (avis n°MRAe IDF-2021-6337 du 25 juin 2021 et avis délibéré n° APPIF-2022-015 du 10 mars 2022) :

- à la mairie de Vincennes, à l'accueil unique de l'Hôtel de ville situé 53 bis rue de Fontenay 94 300 VINCENNES, aux jours et heures d'ouverture habituels des services ;
- en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://dup-valant-mcdu-secteur3.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94038 Créteil Cedex) au 3<sup>e</sup> étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public intéressé par le projet pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://dup-valant-mcdu-secteur3.enquetepublique.net> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Brigitte BOURDONCLE, commissaire enquêteur ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [dup-valant-mcdu-secteur3@enquetepublique.net](mailto:dup-valant-mcdu-secteur3@enquetepublique.net)

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le registre accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne. À l'issue de l'enquête publique unique, ce projet d'aménagement est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral au profit de l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Val de Marne.